

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2019

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, SYRYLO Claudine, SUTTER Didier, SAUVAT Sandrine, DUVILLIER Benoît Dominique, DELAGE Julien, LEMAIRE Colette, WILLET Catherine, LACHANCE Hélène, GUELDRY Denis, GAILLET Gérard, MASSAU Hubert, FOUANT Huguette, CHAUDRON Christian, DELETANG Jean Claude, DARMON Richard

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique
Monsieur GOTORBE Laurent qui a donné pouvoir à Monsieur SUTTER Didier
Madame DELAGE Sophie qui a donné pouvoir à Monsieur DELAGE Julien
Monsieur COLLETTE Richard qui a donné pouvoir à Monsieur CHAUDRON Christian
Monsieur REANT Jean Marie qui a donné pouvoir à Monsieur DARMON Richard
Madame GAY Patricia qui a donné pouvoir à Monsieur GUELDRY Denis
Monsieur HERSIN Fabrice

Formant la majorité en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur DELETANG Jean Claude

Date de convocation : 19 Mars 2019

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 15 Mars 2019.

Il est approuvé à l'unanimité en tenant compte des remarques suivantes :

. Rectification pouvoir Madame DELAGE Sophie à Monsieur DELAGE Julien

Monsieur MASSAU souligne que la remarque de Monsieur CHAUDRON était confirmée par la panne de distribution d'eau récente due à un dysfonctionnement du circuit de distribution d'eau par la SAUR.

Monsieur le Maire déclare que la panne d'eau correspond à un pompage excessif a priori.

Monsieur SUTTER trouve cela inquiétant, et plus particulièrement sur les réserves.

. Monsieur le Maire précise qu'il y aura une réunion du syndicat lundi 1^{er} Avril.

. Courrier WATRINEL :

Monsieur SUTTER Déclare qu'il est d'accord, Voisin vigileant n'est pas une fin en soi.

Pour le site internet il n'a pas dit « on s'est fait piquer notre nom » mais on a fait preuve d'amateurisme en perdant notre nom.

Monsieur MASSAU précise qu'il est important de préciser la liste des adjoints d'astreinte.

Monsieur SUTTER souhaite que tous les comptes rendus du conseil municipal soient mis sur le site internet. Monsieur le Maire lui confirme que c'est prévu.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Constata pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Arrête les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

±

LIBELLES	FONCTIONNEMENT				ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		29333.26				171581.44
Opérations de l'exercice	36803.45	62710.04	314735.33		351538.78	326128.13
TOTAUX.....	36803.45	92043.30	314735.33		351538.78	497709.57
Résultats de clôture.....		55239.85				146170.79
Restes à réaliser.....			5182.65		5182.65	
TOTAUX CUMULES.....	36803.45	92043.30	319917.98		356725.43	497707.57
RESULTATS DEFINITIFS		55239.85				140988.14

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote comme le prévoit les textes et sort lors du débat et du vote sur l'approbation du compte administratif 2018, Budget Communal Assainissement.
Madame SYRYLO Claudine, Adjointe aux Finances donne lecture des dépenses et recettes constatées et des résultats définitifs.

Le Compte Administratif 2018, Budget Assainissement est adopté à l'unanimité.

POINT 3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018– BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

POINT 4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce point sera abordé après le vote du budget communal soit après le point 9

POINT 5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Arrête les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		768602.78		1339182.35		2107785.13
Opérations de l'exercice	4161730.80	4882651.38	2483471.14	1915148,18	6645201.94	6797799.56
TOTAUX.....	4161730.80	5651254,16	2483471.14	3254330.53	6645201.94	8905584.69
Résultats de clôture.....		1489523.36		770859.39		2260382.75
Restes à réaliser.....			1339502.94	153064.91	1339502.94	153064,91
TOTAUX CUMULES.....	4161730.80	5651254.16	3822974.08	3407395.44	7984702.88	9058649,60
RESULTATS DEFINITIFS		1489523.36	415578.64			1073944.72

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote comme le prévoit les textes et sort lors du débat et du vote sur l'approbation du compte administratif 2018, Budget Communal .
Madame SYRYLO Claudine, Adjointe aux Finances donne lecture des dépenses et recettes constatées et des résultats définitifs.

Monsieur MASSAU demande si on a pu faire un point sur les dépenses d'électricité.

Madame SYRYLO précise que pour le moment on constate que les factures ont été payées mais bien sur une étude sur les consommations par bâtiments sera faite et pour comprendre d'où vient cette hausse.

Le Compte Administratif 2018, Budget est adopté à la majorité (1 Abstention)

Monsieur SUTTER très concerné par ce dossier qu'il a suivi est surpris que la GTC n'évite pas cela. Il a été largement « dans les clous », en juin il surveillait la consommation.

On est à 10 % de hausse.

Monsieur DUVULLIER précise à Monsieur SUTTER que cela correspond à son activité pendant qu'il était adjoint en charge des services techniques, ce qu'il a été jusqu'à fin novembre. Il lui rappelle qu'il était en charge justement des factures...

Monsieur SUTTER ne comprend pas cette augmentation...

Madame SYRYLO constate que pour le moment on parle d'un montant de factures, l'analyse devra être faite.

Monsieur DUVILLER constate qu'à part cette ligne budgétaire on peut se féliciter des résultats du compte administratif qui correspondent à une saine gestion.

Madame SYRYLO bien sûr s'engage à donner des explications mais constate qu'il y a eu aussi un réglage de la G.T.C. Il y a eu un ajustement car il faisait trop froid dans les écoles.

Madame SAUVAT constate qu'on a remis plus de chauffage dans les écoles plus particulièrement dans les écoles maternelles. 17 degrés dans la classe c'était limite, les écoles ont peut être plus consommées. Le scolaire est peut être responsable, la GTC c'est bien mais quand les enfants arrivent dans les classes, il doit faire bon.

Monsieur SUTTER précise que la commune du Plessis Belleville était la 1^{ère} commune à avoir équipée ses groupes scolaires en GTC dans le département. Le SAO a utilisé notre commune comme modèle.

Madame SYRYLO constate que nos dépenses de fonctionnement de 2017 à 2018 ont baissées de plus de 200000 euros.

Monsieur MASSAU n'est pas d'accord il estime que les lignes comptables sont sous évaluées c'est tout ...

On aurait pu utiliser ces prévisions de dépenses par exemple pour utiliser une vidéo surveillance.

Madame SYRYLO n'est pas d'accord et lui rappelle ce qu'il sait très bien qu'en sa qualité d'ancien adjoint aux finances que ces 200000 € de boni sont des dépenses non réalisées et prévisionnelles.

Monsieur MASSAU déclare qu'il faudra continuer comme cela.

Madame SYRYLO rappelle à tous que l'excédent sert à financer les projets.

Monsieur MASSAU estime que lorsque l'on met trop de crédits sur certaines lignes comptables, on peut faire des dépenses sans consulter le Conseil Municipal.

Il cite à titre d'exemple les panneaux métal « les tôles » expliquant l'histoire de la commune installés sur la voirie et dont personne n'était au courant.

Monsieur DUVILLIER n'est pas d'accord sur la critique de Mr MASSAU, pour lui les « tôles » correspondent à une œuvre artistique .

Monsieur CHAUDRON demande à monsieur SUTTER de donner le montant de cette dépense !

Monsieur SUTTER déclare qu'à l'origine on devait équiper de gabions les trottoirs, mais qu'il reviendra ultérieurement sur ce sujet.

Le Compte Administratif 2018, est adopté à la majorité , 1 abstention

POINT 6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion du budget communal est adopté à la majorité, une abstention

POINT 7 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les investissements

Considérant les résultats de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 qui s'élèvent à + 1489523.36 €

Considérant l'excédent d'investissement qui s'élève à +770859.39

Considérant l'état des restes à réaliser qui s'élèvent à

- Dépenses 1339.502.94 €
- Recettes 153064.91

Soit un déficit net en investissement de 415.578,64 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 420000 euros à la section d'investissement du budget primitif 2019.

POINT 8 : VOTE DES TAUX 2019

Monsieur le Maire dans le cadre du budget primitif d'augmenter de 2 % les taux pour permettre une meilleure capacité d'autofinancement qui permettra de réaliser les projets actés lors des différentes réunions de travail du budget.

Il rappelle à tous que le budget communal a subir depuis 10 ans une baisse des dotations globales de fonctionnement.

On est passé de 500000 € de recettes annuelles à 20000 €.

On doit gérer les dépenses courantes et les investissements. Cette augmentation permettrait de percevoir a minima 52563 € et permettrait de financer les nouveaux projets et répondre aux attentes de la population.

Monsieur SUTTER demande à Monsieur le Maire des explications.

Monsieur le Maire précise que cela permettra d'améliorer l'autofinancement de la commune pour les projets à venir.

Nous avons actuellement 2 gros chantiers en projet dont un qui est en cours de réalisation. L'école avec la construction de nouvelles classes et le projet petite enfance/ Accueil du mercredi.

Monsieur SUTTER s'étonne, n'y a-t-il pas un décalage à vouloir augmenter les impôts la dernière année du mandat ?

Monsieur le Maire déclare que sa préoccupation principale est de gérer la commune, élections ou pas élections. Il y a des besoins, des attentes de la population, les solutions sont réduites, les baisses des dotations de l'Etat, les compensations ou pas des taxes d'habitation... On est obligé de faire face. Monsieur MASSAU estime que l'augmentation des impôts est en contradiction avec la tendance actuelle. Il déclare que ses revenus ne sont pas indexés, il y a déjà 2,2 % de hausse des bases de fait par l'Etat ce n'est pas la peine d'augmenter encore.

Monsieur SUTTER constate que dans toutes les Collectivités Territoriales tout baisse, le Pays va mal, une politique municipale doit prévoir ces situations. Il faut se serrer la ceinture. On doit avoir une politique rigoureuse et dire à la population que l'on ne peut pas tout faire.

Monsieur MASSAU estime que les revenus de la commune vont augmenter grâce au P.U.P, on a donc déjà une manne financière.

Madame WILLET constate que cette année on a réussi un travail, l'année dernière aussi. On a décidé en 2018 de faire une pause et de ne pas augmenter la fiscalité comme en 2019.

Pour autant si l'on veut qu'il y ait des services il faut payer. Il faut penser aux autres, aux gens qui ont besoin de service.

Monsieur SUTTER constate que la population a confié son argent pourquoi vouloir dépenser plus. On a été élu et dans le programme il n'était pas prévu de hausse, il faut donc respecter l'enveloppe confiée.

Madame SYRYLO souligne que cette hausse d'impôts ce n'est pas pour boucler le budget mais pour anticiper l'autofinancement, surtout au moment où l'on ne sait pas encore comment sera compensée la réforme fiscale nationale de la taxe d'habitation.

On est à la 5^{ème} année de mandat, et depuis ce début de mandat nos impôts n'ont augmentés que de 4 %... Chacun sait ce que nous faisons, des réalisations concrètes voient le jour l'extension et modernisation de l'école, de la mairie, la voirie, etc.

Tout cela a été financé ou sera financé, cette recette supplémentaire permettrait d'avancer les projets.

Madame SYRYLO a fait le calcul sur son foyer fiscal de l'impact d'une hausse de 2 % cela représente 20 € par an. Cela ne représente pas une augmentation abusive.

Monsieur DUVILLIER rappelle que cette augmentation s'applique sur les taux pas sur l'impôt, ce qui n'est pas la même chose.

Monsieur SUTTER estime qu'il n'y a pas que le problème de l'augmentation des taux il y a également l'emprunt. On va devoir emprunter 1.300.000 € en 2019.

Madame SYRYLO lui explique que ce n'est pas exact, on attend des subventions non inscrites à ce jour et que bien sûr on aura les recettes du PUP.

Monsieur SUTTER n'est pas d'accord, pour lui le PUP ne sera pas versé avant la fin de l'année. C'est un problème de gestion de cette fin de mandat.

Madame WILLET lui demande pourquoi il est contre, pendant des années il a dit oui ...

Monsieur GAILLET l'interroge, ne serait-ce pas parce que les élections approchent ?

Madame WILLET confirme à Monsieur SUTTER que s'il est contre, c'est bien à cause des élections à venir...

Monsieur le Maire annonce que l'on va donc procéder au vote, hausse de 2% ou maintien du taux actuel.

Il constate que l'emprunt n'a jamais été une mauvaise chose pour financer les travaux. Les 2% dégageraient une annuité d'emprunt.

La plupart des travaux ont été réalisés grâce à des subventions et des emprunts. Cela permet de financer les projets et les taux sont actuellement bas.

On a la charge de la gestion de la commune quelle que soit l'équipe qui suivra. Il ne faut pas se voir en période électorale « Surtout pas d'hypocrisie électorale ». Il faut penser aux gens qui attendent des services à la population dans tous les domaines. On propose d'augmenter les impôts mais ce n'est pas pour se faire un bas de laine. Il y a des projets sur la table. Il y a des aménageurs avec des fonds, des améliorations à apporter. On a pas pu tout mettre dans le budget.

Monsieur SUTTER déclare qu'il n'a pas vu l'inscription budgétaire pour le développement de la fibre.

Madame SYRYLO déclare que c'est absolument FAUX c'est mis dans le budget. Tout cela a été vu par la commission travaux et figure d'ailleurs dans la note de présentation du budget que tous les élus ont eu lors de la première réunion de travail à concurrence de 300.000 € pour le moment car paiement par tranche...

On a été au plus près de la gestion budgétaire. On assure des services on les met en place.

Monsieur SUTTER déclare être inscrit dans une autre logique.

On ne doit pas recruter des agents supplémentaires, on doit tenir compte du contexte, on ne sait pas comment vont évoluer les choses, ne nous avançons pas sur une augmentation des taux. On est dans le mal du pays.

Monsieur MASSAU constate que la Communauté de Communes a voté 0 % de hausse...

Monsieur le Maire lui répond que c'est exact, il était présent aussi mais que l'on parle de la fermeture de la pépinière d'entreprise d'EGB, que les subventions aux associations sont réduites voir supprimées...

Monsieur DUVILLIER estime que s'il n'y a pas d'investissement, il n'y a pas d'avenir. Ils ont supprimés les chantiers d'insertion qui permettait de créer des emplois à des jeunes. Ils ont gelés les subventions. La Communauté de Communes est dans une gestion économique et sur le service à la population. Ils envisagent de fermer EGB.

Monsieur CHAUDRON s'interroge , si on touche pas le PUP on devra emprunter ne serait ce pas plus tranquille de décaler certains travaux ? pourquoi se précipiter.

Monsieur le Maire lui indique qu'il ne se précipite pas, il y a une date butoir pour obtenir les subventions de fonctionnement de la CAF. Le dossier a été suivi normalement.

Les subventions ne peuvent pas être inscrites au budget si elles ne sont pas notifiées, c'est la loi. Les subventions sortent de la poche du contribuable.

Monsieur le Maire explique qu'il pourrait proposer 0 % et « après moi le déluge », mais peut être que dans deux ou trois ans il faudra peut être augmenter de 20 %, comme ce qui est arrivé avec le syndicat intercommunal...

Il y a des demandes , à ce jour il y a 100 % des enfants qui mangent à la cantine .

On fait de la prévision, il faut se donner des moyens, si la taxe d'habitation disparaît on est bloqué...

Monsieur le Maire explique qu'il faut pouvoir assurer l'avenir, on peut le faire il faut trancher.

Monsieur MASSAU estime que l'on peut faire des coupes sombres , il cite les 92 ans de POCLAIN... , ADR FASO ...

Monsieur le Maire lui rappelle qu'on a un partenariat avec ADR FASO qu'il a d'ailleurs validé avec le conseil municipal.

Il donne au conseil municipal le montant des sculptures en métal commandées soit 30000 euros , acté par monsieur SUTTER adjoint en charge des travaux jusqu 'en novembre 2018.

Monsieur le Maire souhaite qu'on procède au vote des Taux : 2 % ou pas de hausse

Monsieur MASSAU demande un vote à BULLETIN SECRET

Monsieur DUVILLIER lui rappelle qu'hier il a voté électroniquement à la vue de tout le monde ! Faut avoir le courage de ses opinions...

Madame SAUVAT trouve que c'est bien dommage de changer son vote, elle rappelle que lors de la réunion préparatoire du budget une majorité s'était dégagée pour une augmentation des taux. Il ne serait pas honnête de voter contre.

A la majorité , 13 contre ,9 pour

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et d'adopter pour l'année 2019 les taux suivants , identiques à ceux de 2018 :

	Base d'imposition Prévisionnelles 2019	Taux votés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	4677000	18.62	870857
Taxe foncière (bâti)	6546000	26.57	1739272
Taxe foncière (non bâti)	52700	53.41	28147
Total			2638276

POINT 9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et commente les choix fait lors des réunions préparatoires du budget 2019.

A noter que les amortissements sont estimés à 22000 € comme indiqué sur la feuille rectificative.

Madame WILLET demande des explications sur les 10000 euros de travaux de réseaux. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit du changement de coffret au gymnase.

Les charges de personnel représentent une part plus importante car on est une société de service.

Monsieur SUTTER s'interroge, le fond de péréquation ne bouge plus ?

Monsieur le Maire explique non sauf une petite compensation reversée mais qui est vraiment à la marge.

Il rappelle à tous que nous avons une perte de DGF de plus de 550000 euros non compensée en 10 ans.

Il signale aussi que le remboursement du FCTVA est décalé maintenant du fait des délais de traitement et que tout n'est pas remboursé systématiquement. Malgré tout cela il faut faire fonctionner les institutions.

Ce budget est présenté après arbitrage de la Commission des Travaux et deux réunions préparatoires.

Monsieur le Maire rappelle le coût estimé de la fibre optique soit 876000 HT, la TVA étant supportée par le syndicat du haut débit.

Monsieur SUTTER déclare avoir discuté avec les techniciens qui commencent à installer la fibre.

Monsieur le Maire indique que pour le moment c'est un état des lieux, c'est une aiguille qui est passée. On est en attente des réponses à nos questions et de la signature de la convention financière.

Reste à voir de combien on peut estimer la dépense par rapport aux logements neufs. Le reste étant à la charge de la commune réduction faite de la quote part du PUP.

Monsieur le Maire explique que ce budget tient compte de prévision de travaux sur 2 ans pour permettre au budget d'absorber ces dépenses.

Si c'était « une patate chaude » on attendrait de faire les travaux l'année des élections ou après et la ce serait « une patate chaude ».

Il est bien noté que le bassin prévu est filtrant.

Il est également noté qu'une partie du PUP sera a priori encaissé avant la fin de l'année et qu'il devrait venir en déduction de l'emprunt proposé.

Monsieur SUTTER précise s'il est versé.... Et demande si on a demandé des subventions à l'Agence de L'Eau. Monsieur le Maire lui répond que oui et que cela a fait l'objet de délibérations précédentes.

Monsieur SUTTER demande également si ces prévisions de travaux sont avant appel d'offre, ce que lui confirme monsieur le Maire.

Monsieur SUTTER demande le prévisionnel des subventions de la CAF par rapport au projet petite enfance, et demande quel sera le mode de gestion choisi. Il lui est répondu par Madame SAUVAT que ce sera une délégation de service publique. Elle précise également que la CAF au-delà de 2020 ne subventionnera plus les dépenses de fonctionnement. A ce jour la subvention de la CAF pour le projet est de 306000 euros. Il est important de signer avant fin 2020 après on ne sait pas si on aura les subventions.

Monsieur SUTTER estime que ce projet laisse une interrogation.

Madame SAUVAT constate qu'il n'est pas venu à la réunion qu'elle avait tenu en présence des architectes, il n'y avait que 6 personnes présentes du conseil municipal à cette dernière.

Elle trouve bien dommage que certaines questions n'arrivent que ce soir.

Messieurs MASSAU, DELETANG, CHAUDRON rappellent que eux étaient présents à cette réunion.

Monsieur MASSAU aimerai que par la suite on lui donne une estimation des frais d'entretien.

Monsieur DELETANG trouve que 224000 pour la rénovation des vitraux de l'église c'est trop cher.

Monsieur le Maire déclare défendre ce projet, l'église fait partie du patrimoine communal, les vitraux sont remarquables. Cela fait partie des charges obligatoires. La rénovation représente un travail particulier et cela coûte cher.

Monsieur DELETANG s'interroge, n'est-il pas possible d'obtenir des subventions ?

Monsieur le Maire explique que l'église n'est pas classée, elle est trop récente.

Monsieur DELETANG demande et pourquoi pas une cagnotte en ligne ?

Au niveau du logiciel scolaire, il permettra de recenser toutes les informations en directe (inscription péri scolaire, cantine etc.) et avec des tablettes qui permettront d'être toujours connectés. Il améliorera la gestion au quotidien et un suivi direct avec la CAF.

Les crédits demandés par la police municipale permettront d'améliorer la logistique.

Certains s'interrogent sur le PUP et si cela ne se faisait pas ?

Monsieur le Maire explique que c'est pour cela qu'on met une ligne d'emprunt.

Madame SYRYLO explique qu'on a la certitude de pouvoir emprunter.

Monsieur le Maire constate qu'une commune qui vit est une commune endettée, cela veut dire qu'on a des projets.

C'est la même chose que pour le foyer familial.

Monsieur DUVILLIER constate que l'on ne prête qu'aux riches, la commune rassure donc.

Monsieur le Maire rappelle qu'au niveau du FCTVA, les montants ne sont qu'estimatifs, les services de l'Etat ayant pris du retard du fait de la réduction de leurs effectifs.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur cette présentation qui a déjà été examinée pendant les réunions préparatoires ?

Monsieur MASSAU estime que la commission de sécurité aurait du se réunir avant pour prévoir les besoins.

Monsieur le Maire lui rappelle que l'on a toujours fonctionné comme cela. La sécurité est dans tous les domaines en voirie.

La commission permet de regarder ce qui vient en plus en matière d'amélioration cela n'empêche pas d'avancer.

Monsieur SUTTER estime qu'il y a trop de reports, d'incertitudes.

Monsieur le Maire explique que comme chaque année il y a des reports c'est normal cela correspond aux restes à réaliser des travaux de l'école entre autre chose. C'est évident le procédé est normal.

Madame SYRYLO rappelle à monsieur SUTTER que les travaux se réalisent souvent sur deux exercices comptables. Elle lui déclare qu'il sait comment cela fonctionne. On n'inscrit au budget que les travaux qu'on est sûr de réaliser.

Monsieur SUTTER trouve que le budget est impressionnant...

Monsieur le Maire lui répond qu'il est tout à fait normal et souligne pour mémoire que lorsque les travaux de l'Avenue G. Bataille ont été réalisés on a réparti le coût sur deux exercices.

On a pu mettre la quasi-totalité des demandes car on pouvait le faire.

Monsieur SUTTER estime qu'on n'est pas en capacité.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur SUTTER que ce dernier n'est pas à son premier mandat, il ne veut pas voir ! Tout simplement parce qu'on est à un an d'une échéance électorale

On est engagé dans un processus de travaux.

Certains constatent qu'il y a du retard dans le projet Petite Enfance, plus de deux mois...

Madame SAUVAT déclare que le projet petite enfance n'est pas en retard, c'est FAUX ...

On se serait précipité on aurait été critiqué...

Monsieur le Maire déclare que ce budget n'est pas UN BUDGET PATATE CHAUDE...

Les travaux sont étalés sur l'année suivante comme on l'a toujours fait...

Monsieur MASSAU comme il le dit chaque année estime qu'il y a une surévaluation des lignes budgétaires. Le budget prévisionnel est toujours trop évalué.

Monsieur le Maire estime que ce budget a été discuté avec tous les participants des réunions de travail, on ne peut pas dire que l'on surévalue les dépenses.

Il y a des choses que l'on a prévu de faire.

Madame SYRYLO rappelle que les réalisations de 2018 sont inférieures à celles de 2017, la commune est bien gérée.

Monsieur MASSAU estime qu'on devrait réduire certaines lignes et davantage provisionner les dépenses imprévues qui ne sont pas au plafond autorisé.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord, il faudra prévoir aux centimes près les dépenses, on est dans un budget prévisionnel...

Il faudrait faire de nombreuses décisions modificatives.

Certains rappellent à Monsieur SUTTER que si on avait fonctionné comme cela, il y a plein de choses qu'il n'aurait pas fait et qui aurait moins coûté à la commune...

Monsieur MASSAU demande à Monsieur DUVILLIER s'il connaît le total de ces demandes de crédits budgétaires pour la bibliothèque municipale ?

Monsieur DUVILLIER s'engage à lui communiquer.

Certains reprochent à Monsieur SUTTER de n'avoir pas convoqué la commission du patrimoine, la commission marché...

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget 2019.

Monsieur MASSAU demande au Maire de voter à BULLETIN SECRET

Le Conseil Municipal à la majorité 9 pour, 13 contre n'adopte pas le budget primitif 2019 proposé par monsieur le Maire.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 30. Il remercie les élus pour le courage dont ils ont fait preuve en s'exprimant publiquement et de ce changement de comportement en votant à bulletin secret.

